



Conditions Générales de Contribution de Givors TV

Version du 1 août 2026

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Contribution définissent les modalités selon lesquelles toute personne physique ou morale peut proposer un contenu audiovisuel à Givors TV.

En transmettant un contenu, le contributeur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions, de la Charte éditoriale de Givors Tv et les accepter sans réserve.

Article 2 – Finalité de Givors Tv

Givors Tv est un média participatif ayant pour mission :

- d'informer les habitants sur la vie locale ;
- de favoriser la participation citoyenne ;
- de valoriser les initiatives locales ;
- de mettre en lumière les associations, les talents et les savoir-faire du territoire ;
- de contribuer au débat public dans le respect des valeurs républicaines.

Givors Tv poursuit une mission d'intérêt général et ne constitue pas un espace publicitaire ou militant.

Article 3 – Qui peut contribuer ?

Peuvent proposer des contenus :

- les habitants ;
- les associations ;
- les établissements scolaires ;
- les collectifs citoyens ;
- les artistes ;
- les créateurs ;
- les entreprises locales, uniquement dans le cadre de la présentation de leur activité ou de leur savoir-faire, sans objectif publicitaire.

Les mineurs ne peuvent proposer un contenu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal.

Article 4 – Nature des contenus

Les contenus peuvent prendre la forme de :

- reportages ;
- interviews ;
- témoignages ;
- portraits ;
- captations d'événements ;
- documentaires ;
- chroniques ;
- créations audiovisuelles.

Ils doivent présenter un intérêt local ou citoyen.

Article 5 – Engagement du contributeur

Le contributeur garantit :

- être l'auteur du contenu ou disposer de tous les droits nécessaires ;
- que le contenu est conforme à la législation française ;
- que les informations présentées sont sincères et, lorsqu'il s'agit de faits, aussi exactes que possible ;
- avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la diffusion.

Le contributeur demeure seul responsable du contenu transmis.

Article 6 – Respect des droits des tiers

Le contributeur garantit notamment :

- le respect du droit d'auteur ;
- le respect des droits voisins ;
- le respect du droit à l'image ;
- le respect de la vie privée ;
- le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) lorsqu'il collecte des données personnelles.

Toute utilisation d'une musique, d'une photographie, d'une vidéo ou d'un extrait protégé sans autorisation est interdite.

Article 7 – Droit à l'image

Le contributeur certifie avoir obtenu les autorisations nécessaires des personnes apparaissant de manière identifiable dans la vidéo lorsque celles-ci sont requises par la réglementation.

Une attention particulière doit être portée :

- aux mineurs ;
- aux personnes filmées dans un lieu privé ;
- aux personnes particulièrement mises en avant dans la vidéo.

Givors Tv pourra demander la production des autorisations avant toute diffusion.

Article 8 – Contenus interdits

Ne pourront être diffusés les contenus comportant notamment :

- des propos injurieux ou diffamatoires ;
- des attaques personnelles ;
- des contenus discriminatoires ;
- des propos racistes, antisémites, homophobes, transphobes, sexistes ou haineux ;
- des appels à la violence ;
- des contenus contraires aux lois françaises ;
- des contenus portant atteinte à la dignité humaine ;
- du harcèlement ;
- de la désinformation délibérée ;
- des contenus faisant l'apologie d'activités illégales ;
- du prosélytisme politique, religieux ou sectaire ;
- des publicités déguisées ou des opérations commerciales.

Article 9 – Publicité et promotion

Givors Tv n'est pas un support publicitaire.

Les présentations d'activités économiques sont acceptées lorsqu'elles mettent en avant :

- un métier ;
- un savoir-faire ;
- une innovation ;
- un projet local.

En revanche, les contenus ayant pour principal objet de promouvoir un produit, une offre commerciale, une promotion ou une marque pourront être refusés.

Article 10 – Modération

Tous les contenus sont examinés avant publication.

L'équipe éditoriale peut :

- accepter un contenu ;
- demander des modifications ;
- différer sa diffusion ;
- refuser sa publication.

Les décisions sont prises dans le respect de la ligne éditoriale et ne nécessitent pas de motivation particulière. Givors Tv peut également retirer un contenu après sa publication si de nouveaux éléments le justifient.

Article 11 – Autorisation de diffusion

Le contributeur autorise gratuitement Givors Tv à diffuser son contenu sur :

- son site internet ;
- ses réseaux sociaux ;
- les plateformes vidéo ;
- les manifestations publiques organisées par Givors Tv ;
- tout support de communication lié à son activité.

Cette autorisation est consentie à titre non exclusif.

Le contributeur conserve l'ensemble de ses droits d'auteur.

Article 12 – Modification des contenus

Pour des raisons éditoriales ou techniques, Givors Tv pourra :

- modifier le titre ;
- ajouter un générique ;
- ajouter un logo ;
- réaliser un montage léger ;
- adapter le format de diffusion.

Ces modifications ne devront pas dénaturer le sens du contenu.

Toute modification importante fera l'objet d'un échange avec le contributeur.

Article 13 – Retrait d'un contenu

Le contributeur peut demander le retrait d'une vidéo.

Givors Tv examinera cette demande au regard :

- de l'intérêt public du contenu ;
- des engagements déjà pris envers les partenaires ;
- des contraintes techniques ou juridiques.

Article 14 – Responsabilité

Le contributeur demeure seul responsable :

- des informations diffusées ;
- des opinions exprimées ;
- des images utilisées ;
- des autorisations obtenues.

La responsabilité de Givors Tv ne pourra être engagée en cas de déclaration inexacte du contributeur.

Article 15 – Protection des données

Les données personnelles communiquées lors de la transmission d'un contenu sont utilisées uniquement dans le cadre du fonctionnement de Givors Tv.

Elles ne sont pas cédées à des tiers, sauf obligation légale.

Chaque contributeur dispose des droits prévus par la réglementation en vigueur concernant ses données personnelles.

Article 16 – Modification des présentes conditions

Givors Tv se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Contribution afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, de son fonctionnement ou de son projet éditorial.

La version applicable est celle en vigueur au moment de la proposition du contenu.

Article 17 – Acceptation

En transmettant un contenu à Givors Tv, le contributeur reconnaît :

- avoir lu la Charte éditoriale ;
- avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Contribution ;
- accepter leur application ;
- être titulaire des droits nécessaires à la diffusion ;
- autoriser Givors Tv à diffuser son contenu dans les conditions prévues ci-dessus.